



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

DECISION MUNICIPALE N° 2022.38

**CONCLUSION D'UN BAIL D'HABITATION
DU PARC PRIVE DE LA COMMUNE**

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud et Vice-Président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2020, chargeant Monsieur le Maire, par délégation, de prendre des décisions prévues à l'article L.2122-22-5^{ème} du Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention n°78/1/02.2007/97.535/1/1861 conclue entre l'Etat et la Mairie de la Celle Saint-Cloud en date du 14 mars 2007,

Considérant que le bail d'habitation en cours arrive à échéance le 13 janvier 2023 et qu'il convient d'en signer un nouveau avec l'occupante actuelle du logement,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De conclure un bail d'habitation conventionné pour une durée de trois ans avec l'occupante du logement décrit ci-après moyennant un loyer mensuel calculé en appliquant un taux de 6.74 € par m² de surface utile, réactualisé au 1^{er} juillet de chaque année, sur la base de l'augmentation du dernier indice connu de référence des loyers IRL.

Occupant	Adresse du bien	Superficie	Montant Loyer	Montants Provisions charges	Catégories	Durée
	2B avenue des Haras	71.32 m ²	478.54 €	85.00 €	Bail d'habitation conventionné	14/01/2023 au 13/01/2026

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie à compter du 14 janvier 2023 jusqu'au 13 janvier 2026 dans les conditions financières décrites ci-dessus. La provision pour charges participe aux dépenses courantes (eau, chauffage, taxes locatives, électricité, entretien des parties communes...).

Article 3 : La présente décision fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 14 septembre 2022.

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en
Préfecture le 31/08/2022
Accusé réception 078-217801265-20220914-
DEC2022-38A-AI et de sa publication le 19/09/22

P/Le Maire,
Par délégation

Valérie DUPONCHEL
Directrice générale des services



Le Maire,

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc